



**Surveillance des communes**

Surveillance des communes  
Rue des Gazomètres 7  
Case postale 36  
1211 Genève 8

Monsieur le Maire  
Messieurs les Conseillers administratifs  
de la Ville de Genève  
Case postale  
1211 GENEVE 3

N/réf : MMD/fmo

250/03

Genève, le 23 avril 2003

**Concerne : Crédit de 200 000 F au titre de subvention, pour participer à la couverture des frais d'agrandissement du Théâtre du Loup**

Monsieur le Maire,  
Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 9 avril 2003, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie au service suivant :

- Surveillance des communes, section financière

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la Loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Myriam Matthey-Doret  
Directrice

Date d'affichage : 17 avril 2003  
Fin délai référendaire le : 27 mai 2003